

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES ETUDES EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques,
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Etudes en Sciences Odontologiques de l'UFR de Chirurgie Dentaire comme suit :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 2ème année (DFGSO2) :

Membres du jury :

Valérie ROGER-LEROI, Président du jury, PU
Lenaïc MONCONDUIT, Vice-président, MCF

Semestre 3 :

Marion BESSADET, MCF
Cindy LANCE, MCF
Mathilde NAUCHE, Chargé d'enseignement
Merian NASSRA-IBRAHIM, MCF A
Radhouane DALLEL, PU
Céline MELIN, MCF
Jean-Daniel ABSHILAVA, PRCE

Semestre 4 :

Marion BESSADET, MCF
Cindy LANCE, MCF
Jean BONNET, MCF
Nicolas DECERLE, MCF
Christelle GREMEAU-RICHARD, MCF
Mathilde NAUCHE, Chargé d'enseignement
Nicolas GONCALVES-MENDES, MCF
Laetitia GOUAS, MCF
Radhouane DALLEL, PU
Céline MELIN, MCF
Jean-Daniel ABSHILAVA, PRCE

Suppléant :

Jérémie TALVAS, MCF
Gaëlle SALAUN, MCF

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 3ème année (DFGSO3) :

Membres du jury :

Estelle MACHAT, Président du jury, MCF
Laurent DEVOIZE, Vice-président, PU

Semestre 5 :

Marion BESSADET, MCF
Axelle VAN LANDER, MCF A
Céline BOURG, Assistant Hospitalo-universitaire
Stéphanie TUBERT-JEANNIN, PU
Sophie DOMEJEAN, PU
Cindy LANCE, MCF
Delphine SOULIER-PEIGUE, Chargé d'enseignement
Jean-Daniel ABSHILAVA, PRCE

Suppléant :

Céline DEVEUVE-MUROL, Chargé d'enseignement
Victoire QUENEAU, Assistant Hospitalo-universitaire
Marwan EL HELOU, MCF A

Semestre 6 :

Marion BESSADET, MCF
Solveig VAUTEY, Chargé d'enseignement
Victoire QUENEAU, Assistant Hospitalo-universitaire
Marie-Laure MUNOZ-SANCHEZ, MCF
Nicolas DECERLE, MCF
Jean-Daniel ABSHILAVA, PRCE

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19/11/2021

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 23 NOV. 2021

- Publié le 23 NOV. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.